

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SIVOS**

**LE 22 OCTOBRE 2025**

Présents : Timothé Albouc, Pascal Febvre, François Jacquenod, Mireille Prost, Déborah Roussel

Absent : Boris Grand

**Adoption du PV du 15 juillet 2025** : approuvé à l'unanimité

### **Retour sur la rentrée scolaire**

- 115 élèves ont été accueillis à la rentrée soit 2 de plus que les effectifs prévisibles
- Retour de Marion Tschudi à l'école de Commenailles, avec malheureusement un arrêt maladie immédiat. Actuellement, elle a pu reprendre les cours.
- A signaler des difficultés de fonctionnement dans la classe de GS en raison de la présence d'un enfant présentant des troubles importants du comportement. Plusieurs AESH se sont succédés sans succès. L'enfant relève d'un IME, et les parents sont bien présents, mais confrontés au manque de place. A l'heure actuelle, le problème a été solutionné.
- Lors de la grève du 17 septembre, deux familles ont sollicité la mise en place du service de remplacement, prévu par la loi. Une réponse leur a été faite, expliquant l'impossibilité matérielle de s'y conformer en raison d'un manque de personnel, et de l'absence d'engagement des parents suite à notre demande de l'année dernière.

### **Prévisions budgétaires 2026**

- Des alarmes anti-intrusions devront être installées dans toutes les salles des différents bâtiments. Un premier devis datant de décembre 2024 s'élève à 5057 euros HT. D'autre part, une mise aux normes des alarmes incendie coûtera 2753 euros. Soit un total d'environ 8000 euros à prévoir. Timothé Albouc demande s'il serait possible de bénéficier d'une subvention. Après recherche sur Internet, il s'avère que le Conseil Départemental participe, mais cela concerne peut-être uniquement les collèges.
- L'ATSEM de petite section présente des troubles musculo-squelettiques et sollicite l'achat d'un siège ergonomique, d'un montant de 420 euros HT. La question se pose pour les autres personnels, y compris ceux ne relevant pas du SIVOS (les enseignantes). Il est décidé de donner suite sur prescription du médecin du travail pour nos salariées. On peut envisager d'acheter ensuite un fauteuil chaque année sur prescription médicale, y compris pour les enseignantes. Voir avec l'OPSAT si des subventions sont possibles.
- Le copieur de la salle des professeurs devient trop ancien, et les pièces de rechange ne se trouvent plus. Il convient donc de revoir le contrat de location avec Avenir Bureautique. Un RV est prévu la semaine prochaine avec le commercial.

- Prévoir aussi le rafraîchissement de la classe de PS/MS demandé depuis plusieurs années.
- Il restera à résoudre le problème des infiltrations dans le toit, avant de restaurer le sol de la salle de motricité.

#### **Point sur les ressources humaines**

- Les fiches de poste ont été réactualisées pour chaque agente, afin de clarifier les rôles de chacune.
- Le principe de l'annualisation des heures de travail est difficilement compris, surtout par une des salariées. La Présidente l'a rencontrée pour essayer de la rassurer sur le fait que toutes les heures travaillées sont bien notées et payées.
- A noter des difficultés relationnelles importantes entre les deux ATSEM.

#### **Questions diverses**

- Des délibérations concordantes doivent être prises entre le SIVOS et la CCBHS concernant la refacturation des charges périscolaires (gaz, eau, maintenance, ménage). En ce qui concerne l'électricité, il faudrait prévoir un sous-compteur. A voir avec la municipalité.
- A la demande de l'Inspection Académique, un registre Santé Sécurité au Travail doit être mis en place. Bien que l'idée soit intéressante pour prévenir les accidents du travail, les différents délégués craignent qu'il ne s'agisse d'une boîte de Pandore...
- Les coûts de téléphonie étant très élevés (en particulier au niveau de la maternelle, alors que les appels sont peu nombreux) il a été décidé de revoir ce poste. C'est Jean Philippe Clerc, informaticien et 1<sup>er</sup> adjoint qui s'occupe de ce dossier.
- Enfin, l'Inspection Académique a proposé que l'achat du matériel médical utilisé par l'infirmière scolaire soit mutualisé entre toutes les communes bénéficiant de ses services.

La séance est levée à 22h